



3. Qu'est-ce que le handicap ?



Le fauteuil roulant, la canne blanche...

En matière de handicap, les stéréotypes sont tenaces et les idées reçues nombreuses. Ils constituent autant de freins à l'insertion professionnelle. Pourtant, le handicap recouvre des situations très diverses.

Les 5 grandes familles de déficiences

■ les déficiences motrices.

Elles recouvrent l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la mobilité des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes). Certaines déficiences motrices d'origine cérébrale peuvent également provoquer des difficultés pour s'exprimer, sans que les capacités intellectuelles soient altérées. En France, plus de 8 millions de personnes sont touchées par une déficience motrice, de la plus légère (rhumatisme, arthrose) à la plus lourde (hémiplégie, paraplégie, tétraplégie). En France, environ 600 000 personnes sont para-, tétra- ou hémiplegiques. Seules 370 000 personnes utilisent un fauteuil roulant.

■ les déficiences visuelles.

Elles concernent les personnes aveugles, mais aussi, dans la grosse majorité des cas, les personnes malvoyantes, dont la vue peut être corrigée. Dans certains métiers, une personne daltonienne peut être reconnue comme handicapée. En France, 1 500 000 personnes sont malvoyantes, 60 000 sont aveugles.

■ les déficiences auditives.

De la même manière que pour le handicap visuel, on distingue les personnes sourdes (perte totale des capacités auditives) des personnes malentendantes, largement majoritaires et dont la déficience peut être corrigée. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non, d'une incapacité à oraliser. Nombre de personnes sourdes utilisent la langue des signes et la lecture sur les lèvres pour communiquer. La surdité peut avoir eu des incidences sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Sur 6 millions de personnes sourdes et malentendantes, 100 000 ont recours à la langue des signes.

■ les déficiences psychiques.

Elles recouvrent des pathologies très variées (névrose, psychose, etc.) dont seuls les psychiatres maîtrisent les définitions. On peut retenir que les personnes atteintes de difficultés d'ordre psychique souffrent d'un malaise qui peut se traduire, à certains moments, par des comportements déroutants pour les autres car éloignés des conduites convenues. Cette instabilité n'empêche en rien leur insertion professionnelle.

■ la déficience intellectuelle (ou handicap mental).

Elle induit une difficulté à comprendre et une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition. Les incapacités qui en découlent peuvent avoir des degrés différents et perturber l'acquisition de la mémorisation des connaissances, l'attention, la communication, l'autonomie sociale et professionnelle, la stabilité émotionnelle et le comportement. Là encore, une personne déficiente intellectuelle peut être tout à fait apte à évoluer en milieu professionnel ordinaire.

